

Un décret met en cohérence le code rural avec les mesures de la « loi travail »

© 13/11/2017 |  Arnaud Carpon •  Terre-net Média

Le ministère de l'agriculture a publié au Journal officiel un décret venant « mettre en cohérence les dispositions du code rural avec celles de la loi du 8 août 2016 dite "loi travail" ou "loi El Khomri" ».

Un décret daté du 9 novembre 2017 « relatif à **la durée du travail en agriculture** » a été publié au Journal officiel du 11 novembre 2017. Ce texte met en cohérence les dispositions réglementaires du code rural relatives à la durée du travail, au repos quotidien et aux dispositions pénales avec les dispositions législatives résultant de la loi du 8 août 2016 dite « **loi travail** » ou « loi El Khomri » sur la modernisation du dialogue social et la sécurisation des parcours professionnels.

Ce texte réforme notamment le cadre de négociation d'accords-types par branche professionnelle, les conditions du licenciement économique, la médecine du travail, les emplois saisonniers ou encore l'apprentissage. Ce texte est entré en vigueur le 12 novembre 2017.

En savoir plus >> [Décret n° 2017-1554 du 9 novembre 2017 relatif à la durée du travail en agriculture \(lien legifrance\)](#)